



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

APPEL A PROJETS

Informations générales

Intitulé de l'opération

Portage du dispositif relatif à la mise en œuvre de la prestation
« Conseil en ressources humaines pour les TPE-PME »

Organisme porteur

Période prévisionnelle
d'exécution

Personne à contacter
(nom et fonction)

Coordonnées
(adresse, téléphone, e-mail)

NOTA :

- ⚠ Le dossier de demande de subvention et ses annexes sont à transmettre :
 - par voie postale (1 exemplaire) au plus tard le 4 mai 2018
 - par voie électronique à l'adresse suivante : 973.tpe-pme@dieccte.gouv.fr
- ⚠ Toutes les rubriques doivent être renseignées.

Ne pas renseigner, réservé au service gestionnaire :

Dossier reçu à la DIECCTE le :

Instructeur :

Gestionnaire :

Présentation du porteur

Effectif déclaré à l'UNEDIC au 31 12 de l'année n-1 en équivalent temps plein

Expérience en matière de mobilisation d'entreprises, notamment dans le domaine RH

Nombre de TPE-PME présentes dans le réseau du porteur

Description de l'action

<p>Coût total prévisionnel du projet <i>(préciser le mode de calcul en fonction du nombre d'entreprises bénéficiaires attendues, des prestations envisagées,...)</i></p>		€
<p>Montant de l'aide Conseil en RH sollicitée pour le projet <i>(soit 50% maximum des dépenses de conseils externes)</i></p>		€
<p>Montant total des autres aides sollicitées</p>		€
<p>Autofinancement de l'organisme porteur</p>		€

Période d'exécution	De	à	inclus
Durée d'exécution	Nombre de mois :		
<p>Objectifs visés, résultats attendus : <i>(indicateurs d'évaluation, cibles sectorielles, thématiques d'intervention, attentes des acteurs en cas d'actions collectives...)</i></p>			
<p>Moyens déployés et méthodologie de mise en œuvre de coordination de l'action <i>(chef de projet, moyens humains, moyens de sensibilisation et mobilisation des entreprises, relations avec les fédérations ou associations représentatives, réunions de comités de pilotage porteur/DIECCTE, planification des jalons, outils de suivi, livrables...)</i></p>			

Mode de choix des prestataires
*(dans la liste des consultants référencés
par la DIECCTE)*

Partenariat envisagé pour la
mise en œuvre de l'action
(le cas échéant)

NOTA :

Toute demande de subvention faite en dehors de ce dossier devra être mentionnée à la DIECCTE.

- ⚠ Le cumul des aides publiques (Etat et collectivités, leurs établissements publics, Europe...) ne peut dépasser 50% du coût des prestations externes des consultants RH.
- ⚠ Le porteur de projet devra signer une convention avec chaque entreprise bénéficiaire et consultant cadrant les modalités d'intervention, administratives et financières, selon un modèle convenu avec la DIECCTE.

Je certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier.

DATE :

SIGNATURE

*(Nom, prénom, qualité du ou de la représentant(e)
légal(e) ou de son délégataire)*